

81

Commission permanente

Séance du 8 juillet 2024



Rapporteur : M. MARTIN

49663

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Mise en conformité et remplacement des systèmes de sécurité incendie de trois collèges malouins - Approbation de l'avant-projet définitif

Le lundi 08 juillet 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

La mission de maîtrise d'œuvre concernant la mise en conformité et le remplacement des systèmes de sécurité incendie de 3 collèges malouins a été confiée à ARMOR INGENIERIE. Le marché n° 2023-0070 a été notifié le 2 mars 2023.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe.

Le projet porte sur :

- la mise en conformité et le remplacement du système de sécurité incendie du collège le Bocage de Dinard,
- la mise en conformité et le remplacement du système de sécurité incendie du collège Charcot de Saint-Malo,
- la mise en conformité et le remplacement du système de sécurité incendie du collège Chateaubriand de Saint-Malo.

Au stade avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 350 000 euros HT soit 420 000 euros TTC (valeur mai 2024).

Cette estimation est identique à l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée au stade de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre seront actés par avenant n° 1 au marché 2023-070 du 2 mars 2023 passé avec l'entreprise ARMOR INGENIERIE.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés fera l'objet d'un passage en Commission permanente.

Décide :

- d'approuver l'avant-projet et l'estimation définitive des travaux de mise en conformité et remplacement des systèmes de sécurité incendie de 3 collèges malouins, à hauteur de 350 000 euros HT soit 420 000 euros TTC ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux en lots séparés.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 9 juillet 2024

ID : CP20242523

Pour extrait conforme